

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2021

Formation des élus : financement exercice 2021

L'article L 2123-14 du CGCT prévoit que le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du Conseil Municipal.

Après délibération, à l'unanimité, le CM vote un crédit de 1 405.88 € pour la formation des élus et s'engage à inscrire ces crédits au budget primitif 2021.

Vote des taux 2021

L'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements ; la suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes, accompagné d'un coefficient correcteur, et ce transfert doit assurer la neutralité de la réforme pour les finances des communes.

Les communes doivent donc délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal et du taux départemental de la TFPB 2020 dans le respect des règles de plafonnement. Le taux départemental 2020 étant de 25.98 % et le taux communal 2020 étant de 11.34 %, le nouveau taux communal de TFPB serait de 37.32 %.

Après délibération, le Conseil Municipal VOTE, à l'unanimité, les taux suivants pour l'exercice 2021 sans augmentation :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties	37.32 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	84.15 %

Subventions aux associations 2021

Le CM vote à l'unanimité une enveloppe globale de 10 000 € qui sera attribuée au fur et à mesure des demandes.

Budgets primitifs 2021

Le CM vote à l'unanimité les budgets 2021 suivants :

Budget principal communal :	Section fonctionnement	1 265 000 €	-	Section d'investissement	2 637 000 €
Budget annexe Assainissement :	Section fonctionnement	61 200 €	-	Section d'investissement	83 600 €
Budget annexe Logements :	Section fonctionnement	65 000 €	-	Section d'investissement	162 000 €
Budget annexe Lotissement :	Section fonctionnement	206 001 €	-	Section d'investissement	102 000 €
Budget annexe Transport scolaire :	Section fonctionnement	32 100 €	-	Section d'investissement	45 656.33 €

Ligne de trésorerie avec la Banque Postale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer un contrat de ligne de trésorerie avec la Banque Postale pour un montant de 50 000 € et une durée d'une année.

Tiers-lieu culturel Aillac – Validation projet et demandes de subventions

Le Maire fait part du projet de Tiers-lieu Culturel de la Ferme Doussot qui serait aménagé dans les bâtiments attenants au Séchoir d'Aillac, la nouvelle salle de spectacle de théâtre et de musique de la commune. Ce tiers-lieu culturel serait composé d'un café associatif et d'une salle des associations, d'une salle de musique/tiers-lieu équipée de matériel informatique et d'un logement à usage de résidence d'artiste et/ou de troupes de théâtre en tournée. Cet équipement, en complément de l'utilisation de la salle de spectacle, serait géré par des associations locales et serait mis à disposition de l'école de théâtre communautaire et des cours de musique en partenariat avec le Conservatoire Départemental.

Cet équipement permettrait aussi de créer un emploi pérenne partagé entre l'association pour la gestion du site et la commune pour un poste de conseiller numérique.

Le budget prévisionnel de ce projet s'élève à 393 250 € HT ; le plan de financement serait le suivant :

Coût HT du projet :	393 250.00 €
Etat DETR (25%) :	98 312.50 €
CD 24 (25 %) :	98 312.50 €
LEADER (25 %) :	98 312.50 €
Région Nouvelle Aquitaine (5%) :	19 662.50 €
Autofinancement communal (20 %) :	78 650.00 €

Le CM, à l'unanimité, valide le projet de tiers-lieu culturel et autorise le Maire à solliciter les demandes de subventions telles que décrites ci-dessus.

Urbanisme : modification du règlement du PLU de Carsac-Aillac et déclassement de voies communales

Lors de la séance du 22.01.2021, le CM a autorisé le Maire à solliciter la CCPF pour la modification du règlement du PLU concernant la distance entre les constructions et l'axe des routes départementales à l'intérieur des panneaux d'agglomération ; cette modification devrait pouvoir être intégrée dans l'enquête publique pour la révision allégée du PLU en cours. Le CM accepte à l'unanimité.

Par ailleurs, le CM accepte à l'unanimité le déclassement de voie communale et/ou de chemin rural pour le projet des Arcades avec la CCPF et pour une voie inutilisée à côté de la source du Coderc.

Rachat d'une concession funéraire rétrocédée à la commune

Le CM accepte à l'unanimité de racheter la concession du columbarium n°11 qui est vide et qui a été rétrocédée à la commune ; la commune ayant touché lors de l'acquisition la somme de 167 €, le remboursement sera 167 €.

Sécurité : désignation correspondant défense et annuaire de gestion de crise

Le correspondant défense de la commune reste Jean-Pierre Traverse, l'annuaire de gestion de crise est composé du Maire, de Patrick Treille, de Jean-Pierre Traverse et de Fabienne Jardel.

Point sur les dossiers en cours et Compte-rendu des commissions

Ecole : Fabienne Jardel fait un point sur la fermeture de l'école ; 3 enfants seulement faisant partie de personnels prioritaires, ils ont été redirigés vers des écoles voisines de Sarlat et Groléjac.

CA EHPAD : Monique Tréfeil fait part des sujets abordés : renégociation des emprunts, étude financière pour le lavage du petit linge en interne, 2 contrats aidés qui pourraient être transformés et du fait de la période COVID, la liste d'attente pour intégrer l'EHPAD qui s'est considérablement réduite.

SICTOM du PN le 30.03.2021 : Andrée Cambier fait part des sujets abordés : taxe incitative repoussée, 1^{ère} facture individuelle en 2024 ; budget 2021 voté par le syndicat malgré le litige avec le SMD3 ; le Président du SICTOM a obtenu une baisse du taux moyen de 14.02 % à 13.85 %. Problème évoqué du fonctionnement de la future taxe pour les crèches, les personnels des CIAS, les personnes très âgées...

CCPF le 08.04.2021 : Patrick Bonnefon et les délégués font part des sujets abordés : vote des BP 2021 ; élection du 3^{ème} Vice-Président (Maire de Salignac) ; la ludothèque devient itinérante (1 fois/mois à Carsac) ; décision de fermer les ALSH 1 semaine aux vacances de Noël ; recrutement d'un technicien urbanisme à compter du 12.04.2021 ; marché voirie attribué à Eurovia et Siorat ; adhésion de la CCPF à Initiatives Périgord pour accorder des prêts aux jeunes entrepreneurs et se porter caution auprès des banques.

Piste cyclable le 19.03.2021 : le projet semble s'orienter vers une passerelle entre les 2 campings de Cazoulès et le Roc puis d'un encorbellement sur le pont de Cieurac afin de rejoindre Souillac ; le projet est estimé à 2 millions d'euros.

Séchoir d'Aillac : visite avec les élus du Département et les Maires du Canton de Terrasson-Lavilledieu le Vendredi 7 Mai 2021 à 17h00 ; l'inauguration officielle est prévue en septembre 2021 ; réunion projet LIFE avec visio-conférence le 10.05.2021.

Manifestation du Printemps/Journée des Moulins les 22 et 23 mai 2021.

Le Maire fait part de l'ouverture d'un Centre de vaccination à Salignac le 16 avril 2021 pour les plus de 60 ans ; n° pour la prise de RV : 06.71.70.64.41.

Prochaine séance du Conseil Municipal fixée au **Jeudi 27 Mai 2021 à 18h30.**

La séance est levée à 21h30.

A Carsac-Aillac, 6 mai 2021